

Note de lecture: Francine Markovits : Montesquieu. Le droit et l'histoire

Jeudi 18 Décembre 2008

L'essence de la philosophie politique de Montesquieu (1689-1755) est, dit-on depuis les travaux de Raymond Aron, le libéralisme. Pourtant, en décrivant l'individu comme l'émanation des rapports juridiques, l'auteur de L'Esprit des lois contestait déjà, en 1749, cette interprétation : il n'est donc pas un libéral car, pour lui, l'individu n'est pas indépendant des rapports sociaux. Au contraire, Montesquieu semble partager la conception républicaine du pouvoir, proche de Cicéron, selon laquelle la loi rend possible l'homme et sa liberté dès lors que sa détermination est institutionnelle. Telle est, en ce brillant ouvrage, la thèse de la philosophe Francine Markovits. Celle-ci, en effet, revient sur les usages faussés de Montesquieu, dont les libéraux Pierre Manent et Bernard Manin sont aujourd'hui coutumiers. Pour elle, le positivisme de Montesquieu demande, si on le lit, de bien saisir que la société n'est jamais composée d'individus mais toujours de corps auxquels ils appartiennent : tantôt les villes, tantôt les corporations, l'Etat, les magistrats. En ce sens, l'individu n'est jamais essentialisé, à l'inverse de Tocqueville, mais toujours pris dans un noeud de relations que L'Esprit des lois s'applique à connaître par l'usage d'une méthode expérimentale, typique du siècle des Lumières. Par ailleurs, en insistant sur le fait que la loi est chez Montesquieu rapport et non volonté subjective dans la fabrication des normes et des règles, l'auteur souligne le fait que les lois sont donc l'expression et la solution de problèmes liés à des situations particulières, des conflits par exemple. En ce sens, on comprend mieux leur fonction dont parle Montesquieu et dont il analyse l'esprit pour retrouver l'histoire de l'humanité. Pour Francine Markovits, loin d'une méfiance du peuple, le philosophe de la « distinction des pouvoirs » lui accorde au contraire toute son attention. Celui-ci distingue en effet peuple et multitude et considère toujours le premier comme un corps de citoyens pourvus de bon sens. De fait, parce qu'il n'est pas libéral, parce qu'il pense l'homme comme l'effet du droit, parce qu'il tire les lois des rapports de la nature des choses entre elles et, enfin, parce qu'il suggère de réduire l'arbitraire et de participer à la législation, Montesquieu est aujourd'hui un auteur qu'il est instructif de connaître. L'ouvrage de Markovits arrive à temps et facilite fort agréablement cet enjeu.

J.M.

Francine Markovits, Montesquieu. Le droit et l'histoire, Vrin, 2008, 232 pages, 24 euros.

Le Groupe République!

<http://www.le-groupe-republique.fr>